Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/03/2025 - 7038 - 2011 B 04163 - 535 234 983 - ABALONE TT BORDEAUX ACHARD

SAS ABALONE TT BORDEAUX ACHARD

7 RUE ACHARD

33300 BORDEAUX

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	50 149.78	46 849.41	3 300.37	5 194.71	-1 894.34	-36.47
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	23 877.92		23 877.92	20 757.86	3 120.06	15.03
	Autres immobilisations financières	3 983.33		3 983.33	3 983.33		
	Total II	78 011.03	46 849.41	31 161.62	29 935.90	1 225.72	4.09
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	618 281.68	7 604.18	610 677.50	527 387.65	83 289.85	15.79
	Autres créances	526 422.86		526 422.86	425 931.25	100 491.61	23.59
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	13 753.41		13 753.41	13 364.06	389.35	2.91
	Total III	1 158 457.95	7 604.18	1 150 853.77	966 682.96	184 170.81	19.05
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 236 468.98	54 453.59	1 182 015.39	996 618.86	185 396.53	18.60

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 27 861.25
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 112 500)	112 500.00	112 500.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	11 250.00	11 250.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	124 085.75	120 361.64	3 724.11	3.09
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	86 922.43	103 849.11	-16 926.68	-16.30
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	334 758.18	347 960.75	-13 202.57	-3.79
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	2 653.42	2 504.56	148.86	5.94
	Emprunts et dettes financières diverses		65.08	-65.08	-100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 171.62	98 932.22	5 239.40	5.30
	Dettes fiscales et sociales	736 976.22	544 099.24	192 876.98	35.45
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 455.95	3 057.01	398.94	13.05
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	847 257.21	648 658.11	198 599.10	30.62
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 182 015.39	996 618.86	185 396.53	18.60
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	847 257.21	648 658.11		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	3 894 983.32		3 894 983.32	3 087 764.75	807 218.57	26.14
Chiffre d'affaires NET	3 894 983.32		3 894 983.32	3 087 764.75	807 218.57	26.14
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				8 000.00	-8 000.00	-100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			45 219.30	28 337.01	16 882.29	59.58
Autres produits			501.00	2 172.98	-1 671.98	-76.94
Total des Produits d'exploitation (I)			3 940 703.62	3 126 274.74	814 428.88	26.05
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			453 915.16	365 917.78	87 997.38	24.05
Impôts, taxes et versements assimilés			104 691.20	91 702.15	12 989.05	14.16
Salaires et traitements			2 645 272.92	2 096 414.88	548 858.04	26.18
Charges sociales			557 184.74	420 531.54	136 653.20	32.50
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 498.88	5 890.89	-3 392.01	-57.58
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				459.82	-459.82	-100.00
Dotations aux provisions						
Autres charges			3 255.54	1 410.88	1 844.66	130.75
Total des Charges d'exploitation (II)			3 766 818.44	2 982 327.94	784 490.50	26.30
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			173 885.18	143 946.80	29 938.38	20.80
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 877.14	5 850.66	-2 973.52	-50.82
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 877.14	5 850.66	-2 973.52	-50.82
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	143.89	7 097.35	-6 953.46	-97.97
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	143.89	7 097.35	-6 953.46	-97.97
2. Résultat financier (V-VI)	2 733.25	-1 246.69	3 979.94	319.24
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	176 618.43	142 700.11	33 918.32	23.77
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 500.00	8 530.00	-1 030.00	-12.08
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	7 500.00	8 530.00	-1 030.00	-12.08
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-7 500.00	-8 530.00	1 030.00	12.08
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	47 020.00	18 372.00	28 648.00	155.93
Impôts sur les bénéfices (X)	35 176.00	11 949.00	23 227.00	194.38
Total des produits (I+III+V+VII)	3 943 580.76	3 132 125.40	811 455.36	25.91
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 856 658.33	3 028 276.29	828 382.04	27.35
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	86 922.43	103 849.11	-16 926.68	-16.30

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE TT BORDEAUX ACHARD

7 RUE ACHARD

33300 BORDEAUX

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 182 015.39 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 894 983.32 Euros et dégageant un bénéfice de 86 922.43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	30 911		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 634		605
TOTAL	49 545		605
Prêts, autres immobilisations financières	24 741		3 120
TOTAL	24 741		3 120
TOTAL GENERAL	74 286		3 725

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			30 911	30 911
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			19 239	19 239
TOTAL			50 150	50 150
Prêts, autres immobilisations financières			27 861	27 861
TOTAL			27 861	27 861
TOTAL GENERAL			78 011	78 011

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	29 654	968		30 622
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 697	1 530		16 227
TOTAL	44 351	2 499		46 849
TOTAL GENERAL	44 351	2 499		46 849

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	968				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 530				
TOTAL	2 499				
TOTAL GENERAL	2 499				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	8 714		1 109		7 604
TOTAL	8 714		1 109		7 604
TOTAL GENERAL	8 714		1 109		7 604
Dont dotations et reprises d'exploitation			1 109		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	23 878	23 878	
Autres immobilisations financières	3 983	3 983	
Clients douteux ou litigieux	9 125	9 125	
Autres créances clients	609 157	609 157	
Taxe sur la valeur ajoutée	16 768	16 768	
Groupe et associés	491 163	491 163	
Débiteurs divers	18 492	18 492	
Charges constatées d'avance	13 753	13 753	
TOTAL	1 186 319	1 186 319	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 120		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 653	2 653		
Fournisseurs et comptes rattachés	104 172	104 172		
Personnel et comptes rattachés	325 022	325 022		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	135 557	135 557		
Impôts sur les bénéfices	14 594	14 594		
Taxe sur la valeur ajoutée	217 257	217 257		
Autres impôts taxes et assimilés	44 546	44 546		
Autres dettes	3 456	3 456		
TOTAL	847 257	847 257		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	11 250			11 250

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	18 492
Total	18 492

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	324
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 832
Dettes fiscales et sociales	266 937
Autres dettes	3 456
Total	294 548

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	13 753
Total	13 753

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 150 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre de contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	3 637
Total (1)	3 637

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	247 021
Total	247 021

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	2 483
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		2 483

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 3.25 %

ABALONE TT BORDEAUX ACHARD
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 112500 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 RUE ACHARD - HALL D
33300 BORDEAUX
535234983 RCS BORDEAUX
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 mai 2024

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

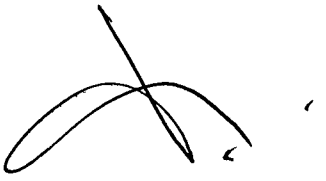
- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 86922,43 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 124085,75 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 11250,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 211008,18 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 190 983,18euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 20 025,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 1,78 euro(s) par action.
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2022			100125
31.12.2021			20025
31.12.2020			119925



ABALONE TT BORDEAUX ACHARD
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 112500 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 RUE ACHARD - HALL D
33300 BORDEAUX
535234983 RCS BORDEAUX
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 mai 2024

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 86922,43 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 124085,75 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 11250,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 211008,18 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

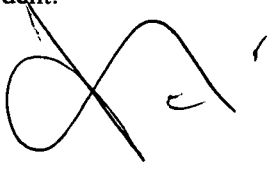
- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 190 983,18euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 20 025,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 1,78 euro(s) par action.
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2022			100125
31.12.2021			20025
31.12.2020			119925

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.



ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

La société ou la personne morale désignée ci-après

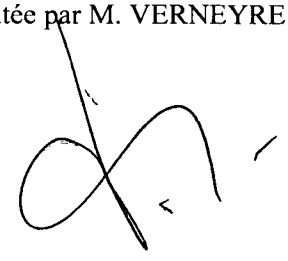
ABALONE TT BORDEAUX ACHARD
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 112500 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 RUE ACHARD - HALL D
33300 BORDEAUX
535234983 RCS BORDEAUX

Représentée par la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (44 800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, elle-même représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président,

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier ;

Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (44 800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président.

Pour la société ABALONE TT BORDEAUX ACHARD
Sa Présidente, la société ABALONE FRANCE
Représentée par M. VERNEYRE



KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Bordeaux Achard S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Abalone TT Bordeaux Achard S.A.S.
Hall D 7 Rue Achard 33300 BORDEAUX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Bordeaux Achard S.A.S.

Hall D 7 Rue Achard 33300 BORDEAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Abalone TT Bordeaux Achard S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Bordeaux Achard S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143006010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la valorisation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 27 mai 2024

KPMG SA



27/05/2024 16:46

Signé par **Yohann Bossard**

Yohann BOSSARD

Associé